

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/03/2025

DELIBERATION

**relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences
du Master 2ème année Mention Econométrie, Statistiques
Parcours-type International : Data science for social sciences - FI
pour l'année universitaire 2025-2026**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 28 janvier 2025 ;
- **Vu** la délibération n° CFVU 2025-02 relative au régime des études et aux modalités du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université 2025-2026 en date du 11 février 2025 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide : il approuve les dispositions détaillées ci-après.

Preamble

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

TITRE I – ORGANISATION DES ETUDES ET DES FORMATIONS

Article 1. Stage et professionnalisation

Les étudiants doivent faire au choix un stage ou un mémoire de recherche.

Ce stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril.

Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2.

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

Article 2. Langue des enseignements

Les enseignements sont dispensés en anglais.

Article 3. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Directeur, sur avis du jury de délibération.

Article 4. Organisation de la formation

Les étudiants doivent obligatoirement suivre :

- une unité d'enseignement de langue/communication (Anglais ou Français selon l'origine)
- une unité d'enseignement de Professional Development si l'étudiant ne l'a pas suivie en Master 1
- une unité d'enseignement de « statistical software »

A défaut, le Master 2 ne peut pas être validé.

Les étudiants francophones qui peuvent attester d'un niveau C2 en langue anglaise sont exemptés du cours de communication (Anglais).

La capacité d'accueil pour le cours d'Anglais est fixée à 28 étudiants inscrits dans la mention Econométrie, Statistiques.

Dans le cas d'un éventuel dépassement de cette capacité, le responsable pédagogique exemptera les étudiants maîtrisant le mieux l'Anglais.

Des khôlles seront organisées par groupe de 9 étudiants maximum.

La présence est obligatoire.

Le cours « Statistical Consulting » sera organisé par groupe de 4 étudiants.

Le cours SAS dans l'unité d'enseignement de « Statistical Software » est mutualisé avec le Master 1 mention Econométrie, Statistiques. 2 groupes de niveau seront organisés (intermédiaire et avancé).

Les étudiants inscrits à la fois en 3ème année de Magistère Economiste Statisticien et à ce Master sont soumis au régime d'enseignement et d'examen prévus par le présent arrêté.

Le mode d'enseignement peut prendre différentes formes en fonction du contexte et de la discipline.

Le contenu dispensé équivaut au volume horaire affiché d'un enseignement en présentiel complet et le volume de travail à fournir par l'étudiant est cohérent avec le nombre d'ECTS affiché.

TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

Article 5. Organisation des examens

Les sessions d'examen sont précisées annuellement dans le calendrier universitaire arrêté par le Directeur.

Article 6. Modalités d'organisation de la première session

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.

Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu

7.1. Règles générales

Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral.

En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée.

7.2. Règles spécifiques

Les règles générales régissent l'organisation des contrôles continus, devoirs surveillés, mid-term.

Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal

La présence aux examens terminaux est obligatoire.

Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1.

Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin.

Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1.

Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve.

L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières.

Toutes les UE pourront faire l'objet d'un rattrapage à l'exception de la matière Statistical Consulting.

Les notes de contrôle continu sont intégralement reportées en seconde session.

En deuxième session, l'évaluation pourra être faite par une épreuve écrite ou un projet écrit ou un oral quelle que soit la façon dont aura été évaluée la matière en première session.

Si la moyenne générale n'est pas d'au moins 10/20 sur l'ensemble des unités, hors stage ou mémoire, plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives, l'étudiant doit repasser en deuxième session les matières où il a obtenu moins de 10/20.

Pour obtenir le diplôme, il faut que la moyenne sur l'ensemble des matières à l'issue de la deuxième session soit supérieure ou égale à 10/20.

Article 10. Bonifications

Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1% du total des points de l'année.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

Liste des enseignements donnant lieu à bonification :

- Activité sportive (dont DAPS)
- Activité culturelle (dont participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, ou au chœur des étudiants de Toulouse)
- Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées)
- Césure (pour les étudiants M1 et M2)

- Engagement étudiant (responsabilités au sein d'une association TSE ; Election dans les conseils de l'établissement)
- Activité professionnalisante (Activité professionnelle ; Mission dans le cadre du service civique ; Module vie professionnelle - pour les étudiants de L3 et M1)

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

Article 11. Conditions de validation et de capitalisation

Conditions cumulatives d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'année ainsi qu'une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE Stage ou mémoire.

Conditions également cumulatives selon lesquelles les étudiants doivent obligatoirement suivre une UE de langue/communication, une UE de Professional Development (si elle n'a pas été suivie en M1), une UE de Statistical software. A défaut, le M2 ne peut être validé.

Les UE sont validées isolément ou par compensation sauf l'UE Stage ou mémoire qui doit être validée isolément.

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Article 12. Conditions de compensation

Les UE sont validées isolément ou par compensation.

L'UE Stage ou mémoire doit être validée isolément.

Article final

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**La présidente du conseil
d'administration,**

Marlène DOLVECK

DocuSigned by:

Marlène DOLVECK

E28D3E97F0734A8...

MASTER 2		ECONOMETRIE, STATISTIQUES											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		International : Data science for social science (formation initiale)											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE1 Mathematics of Machine and Deep Learning Algorithms	Porteur		36			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE2 Data Mining	Porteur		30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE3 Scoring			36			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Scoring 1	porté	M2 EGR	15													
Matière	ANNUEL	Scoring 2	Porteur		9													
Matière	ANNUEL	Scoring 3	Porteur		12													
UE	ANNUEL	UE4 Advanced Software for Data science				45				Non	Oui		1					
Matière	ANNUEL	Julia*	Porteur			15				Non	Oui		1					
Matière	ANNUEL	R*	Porteur			10				Non	Oui		1					
Matière	ANNUEL	Python*	Porteur			10				Non	Oui		1					
Matière	ANNUEL	Excel*	Porteur			10				Non	Oui		1					
UE	ANNUEL	UE5 Non Parametric Models	Porteur		18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE6 Survey Sampling	Porteur		18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE7 Statistical Consulting ****				30		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	ANNUEL	UE8 (Optionnel 1 parmi 3)			15			1	1									
Matière	ANNUEL	Datanomics : regulation of data spreading and data protection	Porté	M2 EMO	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Project Management (i)	Porté	M1 Inter Eco	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Ethics of Social Studies	Porté	M2 EMO	15			1	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE9 Professional Development** (facultatif)	Porteur		12					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE10 Communication or French as a Foreign Language (FLE)	Porteur			30				Non	Non							
UE	ANNUEL	UE11 Algebra refresher*** (facultatif)	Porté	M1	15					Non	Oui							
UE	ANNUEL	UE12 Probability refresher*** (facultatif)	Porté	M1	15					Non	Oui							
UE	ANNUEL	UE13 Dynamic Optimization Refresher *** (facultatif)	Porté	M2 EE	15					Non	Oui							
UE	ANNUEL	UE14 Big Data	Porteur		36			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE15 Spatial Econometrics	Porté	M2 SE FI	18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE16 Optimization for deep learning	Porteur		18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE17 Data bases	Porteur		18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE18 Web mining	Porteur		18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE19 Graph analysis	Porté	M2 SE FI	18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE20 Extreme Risk Analysis	Porté	M2 EGR	18			2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE21 (Optionnel 1 parmi 2)						14	14	Oui	Non							
Matière	ANNUEL	Stage						14	14	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance			rapport de stage ou mémoire / soutenance possible	
Matière	ANNUEL	Mémoire						14	14	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance			rapport de stage ou mémoire / soutenance possible	
		TOTAL ANNEE			354	105		60	60									

*Cours mutualisé avec le M1 économétrie, statistiques – 2 groupes de niveau prévus
 ** Les étudiants ayant suivi le cours de Professional Development/Coaching en M1 en 2024-2025 sont dispensés
 *** Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole
 ****Par groupe de 4 étudiants
 La capacité d'accueil de chacune des options est fixée à 30 étudiants pour les étudiants dans la mention Econométrie, Statistiques.

(i) Les étudiants ayant suivi Project Management en M1, ne peuvent pas le reprendre en M2
 (j) Selon les compatibilités de calendrier